



COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC
CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 26 février 2025 à 19 h, au centre administratif, 2046, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4 et sur la plateforme TEAMS.

Présents :	Linda Bechtiger Debbie Cornforth David Eden Christian Falle Debbie Ford-Caron Karine Gauthier André Gosselin Chantal Guay Jason Kilganan Stephane Lagacé Cameron Lavallee Ian O'Gallagher Shirley Picknell KayLee Richardson Jean Robert Jo-Ann Toulouse Jo Visser	Commissaire-parent (par visioconférence) Commissaire Commissaire Commissaire-parent Commissaire (par visioconférence) Commissaire Commissaire Commissaire (par visioconférence) Commissaire-parent (par visioconférence) Directeur général Commissaire Vice-président Commissaire Commissaire-parent Président Commissaire (par visioconférence) Commissaire
-------------------	--	--

Absents :

Également

Présents :	Julien Duchamp Leslie Dussault-Marcoux Vincent Laliberté Yves Lambert Anissa Landry Nancy L'Heureux Benoit Sévigny	Directeur des Services éducatifs Secrétaire de séance (par visioconférence) Secrétaire général Président du CQTA (par visioconférence) Directrice du Service des ressources financières Directrice générale adjointe, Directrice du Service des ressources humaines Directeur du Service des ressources matérielles, de l'informatique et de l'approvisionnement
-------------------	--	--

25-02.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h03.

25-02.02 Déclaration de reconnaissance des terres autochtones

Nous aimerais commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd'hui.

25-02.03 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par K. Gauthier, APPUYÉ par S. Picknell et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout du point suivant :

25-02.15 d) Comité paritaire du conseil d'administration

et de déplacer les points suivants vers le bas.

25-02.04 Présentation du rapport annuel 2023-2024

Le rapport annuel a été présenté par le directeur général, le président et les membres du conseil d'administration. L'excellent travail de Michèle Barbeau sur l'élaboration de ce rapport a été reconnu et le directeur général a encouragé le Conseil à lire l'ensemble du document qui se trouve sur notre site web.

25-02.05 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question du public.

25-02.06 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

25-02.07 Correspondance des élèves

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

25-02.08 Plaintes

Aucune plainte n'a été reçue.

25-02.09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2025

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 22 janvier 2025, tel que distribué.

25-02.10 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

25-02.11 Rapport du président

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Réunions et entretiens
- Message sur la persévérance

25-02.11 Rapport du président (suite)

- Résumé du projet : Maison Mary Gillespie

Les Partenaires communautaires de Jeffery Hale, avec la contribution financière du gouvernement du Canada, ont acquis la maison Mary Gillespie pour la transformer en un espace communautaire accessible et adaptable pour la communauté anglophone de la ville de Québec.

25-02.12 Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

Dans le cadre des objectifs organisationnels de la CSCQ pour l'année 2024-2025, une délégation de sept membres du centre administratif, ainsi que des représentants des autres commissions scolaires anglophones, a assisté au Sommet sur l'intelligence artificielle (IA) qui s'est tenu au sein de la commission scolaire Lester B. Pearson, à Dorval.

a) Bilan actualisé des Services éducatifs

La CSCQ a investi dans une plateforme bilingue de conférences virtuelles offerte par l'Institut des troubles d'apprentissage. Cet outil pédagogique sera accessible à notre équipe des services éducatifs, nos équipes scolaires locales et comprendra également un portail destiné aux parents.

Un plan structuré a été mis en place en réponse au récent décret ministériel concernant le retrait du droit aux « crédits de ratrappage » et l'obligation de « promotion de niveau » pour les élèves de secondaire du 2^e cycle, lesquels entreront en vigueur pour l'année scolaire 2025-2026.

b) Bilan actualisé du Service des ressources matérielles et du Service de l'informatique

c) Bilan actualisé du Service des ressources humaines

L'arrivée d'un nouveau président pour notre syndicat local promet des changements dans un avenir proche.

La semaine dernière, Yves Lambert, président du CQTA, a assisté à une « réunion productive ».

d) Bilan actualisé des Communications

Le président du Conseil a participé à plusieurs entrevues avec les médias, notamment Radio-Canada, CBC Breakaway et le Quebec Chronicle Telegraph. Un de nos directeurs d'école a également pris part à une entrevue par CBC Radio.

25-02.12 Rapport du directeur général (suite)

- e) Bilan actualisé du Service des ressources financières

La directrice du Service des ressources financières a fait une présentation du Processus de gestion budgétaire au cours de la pré-session de cette réunion du Conseil.

- f) Bilan actualisé du Secrétariat général

En ce qui concerne la gestion des archives, un groupe d'archivistes de plusieurs commissions scolaires et centres de services scolaires travaillent présentement à la révision du calendrier de conservation pour le secteur de l'éducation, étant donné que de nouvelles réglementations exigent la modernisation des pratiques de gestion de la documentation.

25-02.13 Planification stratégique

J. Duchamp a présenté la mise à jour des plans d'action et du plan d'engagement pour le mois de février.

25-02.14 Affaires nouvelles

- a) Processus de gestion budgétaire 2025-2026 – Secteur de la jeunesse (adoption)

ATTENDU QUE l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs d'école doivent participer à l'élaboration des politiques de la commission scolaire ;

ATTENDU QUE les articles 78 et 193 de la Loi sur l'instruction publique prévoient la consultation du conseil d'établissement et du comité de parents sur diverses questions relatives à l'organisation des services dispensés par la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus » ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine annuellement ces objectifs et principes dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire - secteur jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026 a été déposé pour consultation au Conseil des commissaires le 18 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE les consultations appropriées ont eu lieu ;

- a) Processus de gestion budgétaire 2025-2026 – Secteur de la jeunesse (adoption) (suite)

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par J. Kilganan, et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires approuve le Processus de gestion budgétaire – Secteur de la jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté.

- b) Processus de gestion budgétaire 2025-2026 – Éducation des adultes et formation professionnelle (adoption)

ATTENDU QUE l'article 110.14 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs de centre doivent participer à l'élaboration des politiques de la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 110.14 de la Loi sur l'instruction publique prévoit la consultation des conseils d'établissement des centres sur diverses questions relatives à l'organisation des services offerts par la Commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus » ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine annuellement ces principes et objectifs dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire pour l'année scolaire 2025-2026 a été déposé pour consultation au Conseil des commissaires le 18 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE les consultations appropriées ont eu lieu ;

Il est PROPOSÉ par S. Picknell, APPUYÉ par D. Ford-Caron, et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires approuve le Processus de gestion budgétaire – Éducation des adultes et formation professionnelle pour l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté.

- c) Adhésion au Regroupement d'achat pour les assurances de dommages (véhicules, biens, crimes et bris de machines) de la Commission scolaire Central Québec

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par les regroupements de certains centres de services scolaires pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

c) Adhésion au Regroupement d'achat pour les assurances de dommages (véhicules, biens, crimes et bris de machines) de la Commission scolaire Central Québec (suite)

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux d'être regroupé dans un seul regroupement, le regroupement de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval;

CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire Central Québec de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances générales;

CONSIDÉRANT QUE l'article 42.0.2 du **Règlement sur les contrats de services des organismes publics** prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour les contrats de services d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QUE l'article 46 du **Règlement sur les contrats de services des organismes publics** stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans;

Il est PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par D. Eden et RÉSOLU à l'unanimité; DE RENOUVELEZ l'adhésion au regroupement composé de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2025-2026, pour les portefeuilles d'assurances véhicules, biens, crimes et bris de machines.

DE MANDATER la firme Gestion Guy Turcot & Associés Inc. pour entamer une négociation de gré à gré, en application de la clause d'option de renouvellement ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances pour l'ensemble des centres services scolaires du regroupement concerné.

DE MANDATER, s'il y a lieu, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat.

DE S'ENGAGER à accepter la recommandation du regroupement pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances, soit de renouveler avec Beneva ou avec la firme déterminée à la suite d'un appel d'offres.

D'AUTORISER Vincent Laliberté, secrétaire général, à signer tout document découlant de la présente résolution.

d) Accord bancaire - Adoption de nouveaux signataires autorisés

ATTENDU QUE la banque exige que la Commission scolaire Central Québec ait quatre signataires autorisés pour les affaires bancaires, soit deux représentants du Conseil des commissaires (président et vice-président) et deux représentants de la direction (directeur général et directeur général adjoint) ;

ATTENDU QUE des changements administratifs ont eu lieu au début de la présente année scolaire, à la suite du départ à la retraite du directeur général en août 2024 et des élections à la commission scolaire en novembre 2024 ;

ATTENDU QUE l'ancien directeur des Services éducatifs est maintenant signataire autorisé à titre de directeur général ;

ATTENDU QUE l'ancien vice-président du Conseil des commissaires demeure signataire autorisé dans ses nouvelles fonctions de président, depuis sa nomination en novembre 2024 ;

ATTENDU QUE I. O'Gallagher a été nommé vice-président du Conseil des commissaires en novembre 2024 ;

Il est proposé par K. Richardson, appuyé par K. Gauthier et résolu à l'unanimité; QUE les quatre signataires autorisés pour le CCQS à compter du 26 février 2025 soient :

1. Le président : Jean Robert
2. Le vice-président : Ian O'Gallagher
3. Le directeur général : Stéphane Lagacé
4. La directrice générale adjointe : Nancy L'Heureux

e) Échange et cession de parties de lots pour la construction d'une nouvelle école secondaire pour la CSCQ

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) a pour projet la démolition de l'École Saint-Vincent et la reconstruction d'une nouvelle école secondaire sur le même site;

ATTENDU QUE la CSCQ a demandé d'échanger une parcelle de terrain afin de créer une limite de lot plus linéaire au sud du centre administratif du Centre de services scolaires des Découvreurs (CSSDD) et d'optimiser l'usage du site pour la nouvelle construction;

ATTENDU QUE, lors d'une conception récente de la future école, la CSCQ a réalisé qu'une superficie plus grande qu'initialement prévue sera requise, que les superficies de terrains à échanger ne sont plus équivalentes et qu'une superficie supplémentaire approximative de 940 m² est à céder par le CSSDD à la CSCQ;

e) Échange et cession de parties de lots pour la construction d'une nouvelle école secondaire pour la CSCQ (suite)

ATTENDU QUE la CSCQ prendra en charge toutes les dépenses du réaménagement requis sur le propriété actuelle et future du CSSDD ainsi que tous les honoraires, frais et déboursés inhérents en lien avec cet échange de terrain et aux transactions nécessaires;

ATTENDU QUE la CSCQ prendra en charge tous les travaux de réaménagement requis sur la propriété du CSSDD et en assumera la maîtrise d'œuvre;

ATTENDU QU'une autorisation doit être obtenue du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE la CSCQ aura des recommandations à recevoir de la Société québécoise des infrastructures dans les transactions immobilières;

ATTENDU QUE les documents des projets « Promesse bilatérale de vente et d'achat » et « Promesse bilatérale de cession » sont déposés en annexe;

ATTENDU QUE le rapport de la firme d'évaluateurs agréés GDA Services immobiliers intégrés établit la valeur marchande à 160\$/m² et que cette valeur sera appliquée à la superficie réelle de l'immeuble à céder lorsque connue (la superficie à céder étant de l'ordre de 940 m²);

Il est PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité;

1) D'AUTORISER le directeur général de la Commission scolaire Central Québec à signer les documents nommés « Promesse bilatérale de vente et d'achat » et « Promesse bilatérale de cession » de parties des lots 2 012 518 et 2 012 648, ses annexes ainsi que tous les documents afférents, substantiellement conformes aux documents déposés en annexe;

2) QUE la cession et l'échange desdites parties de lots sont conditionnels à l'obtention de l'autorisation du ministre de l'Éducation.

3) QUE le directeur général de la Commission scolaire Central Québec, Stéphane Lagacé, soit, et il l'est par les présentes, autorisé à signer et exécuter l'« Acte bilatéral de vente et d'achat » et « l'Acte bilatéral de cession », et tous les documents requis en pareille matière, à y stipuler toutes clauses et conditions jugées pertinentes ou utiles pour donner effet aux présentes résolutions et à faire toutes les démarches nécessaires afin de compléter les transferts de propriété desdits immeubles en temps opportun et ce dans le meilleur intérêt de la Commission scolaire Central Québec et qu'il soit enfin autorisé à recevoir la considération à être versée à la signature du contrat et à en donner bonne et valable quittance pour et au nom de la CSCQ.

25-02-15

Rapports des comités

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité de parents

Aucune rencontre n'a eu lieu.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Une rencontre a eu lieu le 17 février 2025.

Le commissaire-parent J. Kilganan a présenté un rapport sur la dernière réunion : le comité a examiné l'approche de la « classe mixte » et la manière de mieux gérer les élèves ayant des besoins particuliers.

d) Comité paritaire du centre administratif

Le commissaire-parent J. Kilganan a fait un rapport sur la dernière réunion : le comité a examiné la distribution des fonds pour les élèves ayant des besoins particuliers dans l'ensemble de la commission scolaire, la façon de diffuser plus de connaissances et les meilleures pratiques d'enseignement, ce qui peut être offert à nos élèves à l'avenir, etc. Il a remercié le président pour son soutien et a partagé sa foi dans la communauté anglophone soudée qui, en se serrant les coudes, fera vraiment la différence dans les services fournis à nos élèves.

e) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

25-02.15 Rapports des comités (suite)

j) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

25-02.16 Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Le président S. Burke et la commissaire D. Ford-Caron ont fait un rapport sur les sujets suivants :

Nouveau vice-président de l'ACSAQ, mise à jour sur la collecte de fonds pour le projet de loi 40, suggestion d'inviter Kim Hamilton à assister à une pré-session du Conseil, conférence CARE, campagne de promotion sur les certificats d'éligibilité, examen du plan stratégique de l'ACSAQ, prix de l'excellence en éducation, rappel de s'inscrire à la conférence de printemps, prix du partenariat pour la réconciliation, prix de l'engagement communautaire.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

25-02.17 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 26 mars 2025.

25-02.18 Période de questions

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

Le commissaire C. Lavallee a fait part de ses préoccupations concernant le manque d'espace à l'école primaire de Valcartier, car une augmentation des effectifs a été constatée au cours des dernières années. La commissaire-parent K. Richardson a appuyé que les classes sont à pleine capacité et a rappelé au Conseil l'absence de gymnase. Le directeur général a déjà rencontré le directeur de l'école primaire de Valcartier et a discuté des options à court terme pour la prochaine année scolaire. Cependant, une rencontre avec le ministère devrait être organisée afin de justifier le besoin d'une nouvelle école dans la région de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

25-02.19 Session à huis clos

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

25-02.20 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par J. Visser de lever la séance à 20h57.

Vincent Laliberté
Secrétaire général

Jean Robert
Président

Approuvé le 26 mars 2025.